

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ACADEMIQUE DE HAUTE-PICARDIE

---

## Vieux soldats invalides et oblats des abbayes de l'Aisne

---

Dans les registres anciens de l'institution des Invalides, se profilent les silhouettes de vieux soldats venus jadis de tous les horizons finir leurs jours dans l'Hôtel royal fondé par Louis XIV.

Il a paru intéressant de rassembler en quelques pages les souvenirs de quelques-uns de ceux qui étaient originaires de notre province ou qui avaient été précédemment envoyés par le roi dans nos abbayes comme oblats ou moines-lais.

### I. — *Le problème du vieux soldat.*

Lorsque les infirmités de la vieillesse, quelque blessure ou mutilation les avaient rendus inaptes au service du roi, les gens de guerre se trouvaient jadis dans une situation affreuse. Souvent sans famille (le mariage leur avait été interdit) et toujours pauvres (il n'existant pour eux de retraites ni de pensions), ils étaient condamnés à la plus extrême misère. Dans l'impossibilité physique de gagner leur pain, après une vie de dangers, de sacrifices et d'aventures, ils étaient voués au vagabondage et à la mendicité, mêlés à l'écume des grandes villes. (1)

A ce problème le moyen âge chrétien avait trouvé une solution religieuse qui remonte fort loin : Charlemagne déjà avait placé, dit-on, dans une abbaye du Languedoc un vieux soldat infirme pour y être entretenu, estimant sans doute qu'un monastère, lieu de charité, devait prendre en charge avant tous autres ceux qui défendaient l'Eglise autant que l'Etat.

A vrai dire c'est à partir du XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles seulement que nous constatons de façon certaine la présence de militaires infirmes ou estropiés, pensionnaires dans les monastères de fondation royale, sous le nom d'oblats, de moines-lais, de religieux-lais.

---

(1) « ...on les voit, écrivait Young, tendre le bras qui leur reste et mendier le long des royaumes que leur valeur a sauvés... ».

Le R.P. MARCHAL, dans la remarquable thèse (1) qu'il a soutenue en 1955 devant la Faculté de Droit de Paris, a étudié le « Droit d'oblat », dont ils bénéficiaient ainsi.

Doit-on en attribuer l'origine au droit de gîte, qui permet au souverain de faire héberger les gens de guerre où bon lui semble ? Le droit d'oblat résulte-t-il d'une obligation imposée aux abbés de recevoir les vétérans et estropiés, au lieu de fournir des gens de guerre à l'occasion des appels de ban ou arrière-ban dont leurs lieux sont exemptés ? Ou bien est-il seulement la conséquence de la régale, du droit de patronage qu'exerce le roi vis-à-vis des monastères qu'il a fondés ? Nous ne trancherons pas ces questions controversées, nous constaterons seulement que la coutume en était établie depuis fort longtemps.

Les monastères ont toujours été des lieux d'asile où la charité s'exerce vis-à-vis des malheureux. Ils ont précédé de longue date les hôpitaux. Mais que les rois y aient fait entrer leurs vieux soldats comme moines, il y a là de quoi surprendre au premier abord car la vie rude des camps n'y prépare guère... Il faudra bien des années et la création de l'Institution de l'Hôtel royal des Invalides, maison de retraite de l'Armée, et fondation religieuse, pour que M. de Bouloncourt puisse écrire à Louis XIV : « Après s'être exercés dans la discipline militaire, les invalides sont instruits dans la discipline chrétienne ! » « Ces mêmes hommes, qui lui semblaient inutiles, deviennent de nouveaux athlètes propres à conquérir le ciel, et sont comme une milice sacrée qui combat pour votre Majesté par ses bénédications et par ses prières ».

\*\*

A la fin du Moyen Age, à mesure que la Monarchie s'imposait, les bandes féodales avaient fait place aux armées du roi. Avec la guerre sans trêve, l'armée était devenue permanente, ses effectifs avaient augmenté, le nombre des vieux soldats s'était multiplié. Beaucoup de ceux-ci, blessés ou mutilés dans les combats, demeuraient sans soins, car l'organisation des hôpitaux en était à ses débuts. Le service de santé militaire ne s'était pas développé, alors que les progrès de l'armement rendaient les batailles plus sanglantes...

Le roi plaçait donc dans chaque abbaye ou monastère de fondation royale, sous le nom d'oblat ou moine-lai, un vieux soldat impotent ou estropié, qui, ne pouvant gagner sa vie en raison de son âge ou de ses infirmités, en aurait été réduit à mendier ou à mourir de faim.

Le religieux-lai était soumis à des obligations surtout d'ordre moral : ne pas troubler l'ordre et la paix du couvent qui l'accueillait. On ne lui demandait pas de prononcer des vœux,

---

(1) Le Droit d'oblat (collection des Archives de la France monastique éditée par l'Abbaye St Martin de Ligugé).

de porter l'habit monastique, de se faire raser la tête... Il était laïc et conservait ses droits civils. Mais il était astreint à une exacte discipline : « il devait porter un habit décent, il ne pouvait sortir du couvent sans congé du grand prieur, il ne devait porter épée ni bâton, vivre sans munmure ni scandale, fréquenter les cabarets ou lieux dissolus, porter longue barbe, habit de guerre, ni autres semblables accoutrements bigarrés » (1).

Bien que n'y étant point tenu, lorsque ses infirmités le lui permettaient, et sans qu'on puisse l'exiger, il rendait au monastère de menus services, afin de répondre aux bienfaits qu'il en recevait, il s'employait comme sonneur de cloches, portier, voire comme sacristain...

Pourtant, les abbés avaient, en général, quelque peine à accueillir les hôtes parfois turbulents qui leur étaient imposés. Ceux-ci s'accommodaient eux-mêmes assez mal de la règle monastique, et lui préféraient une vie misérable mais libre ; certains d'entre eux s'étaient mariés et de ce fait ne pouvaient bénéficier en nature des secours qui leur étaient accordés, leurs familles ne pouvant résider dans les abbayes. Après la révocation de l'Edit de Nantes le problème des soldats huguenots s'était posé à son tour. Aussi les abbés s'efforçaient-ils souvent de se rédimer et de verser en argent des pensions (modestes) aux bénéficiaires du droit d'oblat...

Mais il n'y avait pas assez d'abbayes pour répondre aux besoins et les solutions particulières ne suffisaient pas. Le malheur des temps, et les guerres de religion avaient singulièrement appauvri les couvents. L'entretien d'un vieillard infirme était une lourde charge, les moines cherchaient par tous les moyens à s'y soustraire, et les réclamations étaient innombrables. Aussi Charles IX avait-il dû établir une réglementation bien nécessaire : les abbés et prieurs faisaient souvent occuper par des « gens à eux », serviteurs et domestiques sains, dispos, pouvant gagner leur vie, les places réservées aux anciens militaires couverts de blessures, laissant ceux-ci en « grande pauvreté et misère ». Les contrôles et les procès ne pouvaient faire disparaître les fraudes.

C'est avec Henri IV qu'apparut pour la première fois une solution d'ensemble, avec la « Maison de la Charité chrétienne » (1606) destinée à grouper rue de l'Oursine, à Paris, les pauvres gentilshommes, capitaines et soldats estropiés afin de leur donner le moyen de « vivre le reste de leurs jours en un honnête repos ». Mais pour des raisons financières, l'institution ne put survivre à la mort du bon roi. Louis XIII fit une nouvelle et vaine tentative en fondant la « Commanderie de Saint-Louis » au château qu'il faisait construire à Bicêtre.

Et l'on en revint au système des oblates...

---

(1) Cité par le R.P. Marchal.

Dès le début du règne de Louis XIV, à l'intérieur de la France la misère est grande. Dans la capitale, comme en province, le vagabondage est un véritable fléau (55.000 vagabonds sont recensés à Paris en 1656). Une obligation est faite aux soldats estropiés de résider dans les places fortes du Nord où ils peuvent encore servir. Mais beaucoup d'entre eux reviennent à Paris, où ils se mêlent aux gens sans aveu, passants et fainéants de profession, organisés en bandes (parfois armées), mendiant « avec insolence et scandale » dans les villes et les campagnes, constituant une menace permanente pour la santé et la sécurité publiques. Beaucoup de vieux soldats « mendient leurs vies ».

Sous l'influence de Saint Vincent de Paul et de Colbert un hôpital général (la Salpêtrière) est fondé en 1656 à la fois police à Paris à la haute main sur les hôpitaux généraux et généraux est étendu à toute la France.

(Remarquons en passant qu'en 1667 le premier lieutenant de police à Paris à la haute main sur les hôpitaux généraux et sur les Bureaux de charité. De même le Maçon d'Ormoy, prévôt général des Bandes, à la conduite et police du régiment des gardes françaises, aura le département des déserteurs, et sera le premier gouverneur des Invalides).

\*\*

En 1670 la Monarchie est à son apogée : le traité des Pyrénées, depuis 1659, semble avoir réalisé une paix durable. Louis XIV fonde alors l'Hôtel Royal des Invalides où seront reçus les soldats blessés, estropiés ou vieillis au service ». C'est un édifice majestueux, mais aussi une des pièces capitales d'un instrument que forge Louvois — son véritable inspirateur — pour la grandeur de la nation française : l'Armée Royale. Il en assure le recrutement en donnant pour la première fois un statut au soldat, qui a maintenu la certitude, s'il survit à ses campagnes, d'être recueilli dans ses vieux jours, avec décence et dignité.

Les effectifs de l'armée royale de 1644 à 1677 passeront de 45.000 à 285.000 hommes : le grand roi disposera des moyens nécessaires à sa politique extérieure.

## II. — *Les Abbayes de l'Aisne et les Invalides.*

La question du financement de l'Institution des Invalides fut résolue par Louis XVI de façon beaucoup plus efficace que par ses prédécesseurs. Beaucoup de bénéficiaires du droit d'oblat ne résidaient pas dans les abbayes, nous l'avons vu, vivaient au dehors et recevaient une pension. Il s'agissait pour la plupart de gens mariés et chargés de famille, qui recevaient leur pauvre rente annuelle de 60, puis de 100 livres, bien insuffisante étant donné le renchérissement des vivres.

Le roi releva d'abord le taux de cette pension, la porta à 150 livres. Puis pour éviter les nombreuses fraudes, les cou-

vents furent contraints d'en verser le montant, non plus directement aux intéressés, mais par l'intermédiaire des diocèses, au receveur général du clergé, Monsieur de Pennautier. La centralisation des ressources permit de contrôler la qualité des bénéficiaires, et aussi, de constituer un fonds particulier, caisse centrale à la disposition de Louvois, ministre du Département de la Guerre, qui, inspirateur de l'Institution, en restera le véritable animateur.

Les pensions d'oblat ne suffisant pas, le fonds fut alimenté en outre par le prélèvement de 2 deniers pour livre sur tous les paiements faits par les trésoriers généraux de l'ordinaire et de l'extraordinaire des guerres, prélèvement porté à 3 puis 4 deniers ultérieurement — et M. de Villeromard, lui-même trésorier de l'ordinaire et de l'extraordinaire des guerres, fut nommé receveur général de l'Hôtel Royal des Invalides ce qui facilite singulièrement la rentrée des fonds.

Nous trouvons dans les archives des Invalides une documentation qui nous permet de suivre les débuts de l'Institution. Nous y avons relevé un certain nombre de renseignements concernant les contributions versées (au titre des pensions d'oblat) par les abbayes qui existaient autrefois dans notre actuel département de l'Aisne.

Parler « de l'Aisne » au XVII<sup>e</sup> siècle est un anachronisme certes, et ne correspond pas à une réalité géographique du moment : lorsqu'en 1790 la France fut réorganisée administrativement, les vieilles provinces furent, en effet, distribuées en départements et certains de ceux-ci furent créés avec plusieurs parties de provinces.

Le département de l'Aisne (selon l'Almanach national de l'an II) était « l'un des six départements du Soissonnais, Beauvaisis et Vexin français » avec Laon pour chef-lieu. Il réunissait arbitrairement partie des généralités de Soissons, d'Amiens, de Paris, de Châlons et des intendances de Valenciennes et de Lille (1).

Nous avons relevé, pour le territoire correspondant à l'actuel département de l'Aisne, la liste des abbayes et monastères, qui en application de l'Edit de Janvier 1670, furent astreints au paiement annuel de la somme de 150 livres, ayant un revenu suffisant pour « supporter des places des religieux laïs ». Il s'agit des abbayes à la nomination du roi et jouissant d'un revenu annuel d'au moins 1.000 livres. Les redevances payées aux receveurs particuliers des Diocèses, groupées entre les mains des receveurs généraux dans les provinces, étaient centralisées par M. de Pennautier.



---

(1) Dict. Topogr. du département de l'Aisne (A. Matton...) (1871).

*Diocèse de Laon :*

- Abbaye de Foigny en Thiérache (C)  
» de Nogent sous Coucy (B)  
» de St-Martin de Laon (P)  
» de Cuissy (P)  
» de Bucilly (P)  
» de Clairefontaine (P)  
» de Prémontré (P)  
» de Vauclair (C)  
» de Thenailles (P)  
» de Saint-Jean (B)  
» de Saint-Michel en Thiérache (B)  
» de Bohéries (C)  
» de Saint-Nicolas aux Bois (B)  
» de Saint-Nicolas des Prés (B).

*Diocèse de Soissons :*

- Abbaye de Saint-Crépin le Grand (B)  
» de Saint-Jean des Vignes (A)  
» de Saint-Crépin en Chaye (A)  
» de Saint-Léger (A)  
» de Saint-Médard (B)  
» de Braine (St Yves)  
» de Valsery (P)  
» de Longpont (C)  
» d'Essommes (A)  
» du Val Secret (P)  
» de Chézy (B)  
» du Lieu Restauré (P)  
» de Chartreuve (P)  
» du Val Chrétien (P).

*Diocèse de Noyon :*

- Abbaye de Saint-Quentin en l'Isle (B)  
» de Saint-Prix (B)  
» de Homblières (B)  
» du Mont Saint-Quentin (?)  
» de Genlis (P)  
» de Vermand (P).

---

Note : A : Augustins  
B : Bénédictins  
P : Prémontrés  
C : Cisterciens.

Nous savons que M. de Pennautier eut beaucoup de peine à obtenir que les fonds lui soient versés régulièrement. Si jusqu'en 1674 certains couvents s'y refusèrent obstinément, dans la comptabilité consacrée aux abbayes qui nous intéressent, est du moins portée la mention « fait bonne recette »... ce qui nous montre que des difficultés ne furent pas soulevées à leur propos.

Signalons que les couvents de femmes, étaient exemptés du droit d'oblat. Les religieuses bénédictines du prieuré d'Origny-Sainte-Benoîte, dans le diocèse de Laon, avaient eu à s'en défendre. Elles avaient obtenu, en 1571, un jugement les exemptant de recevoir un vieux soldat...

Mais ces couvents, en vertu du droit de régale, supportaient une autre charge : à l'occasion de la nomination d'une abbesse, ils devaient recevoir gratuitement une fille ou demoiselle admise à l'état religieux et désignée par le roi. A partir de 1772 le bénéfice de ces dispositions fut réservé aux demoiselles de Saint-Cyr.

### III. — *Quelques types d'invalides et moines lais.*

Dans les archives de la Guerre (1), conservées au château de Vincennes, nous trouvons trace de quelques-uns des vieux soldats mis en route sur ordre du roi pour tenir « la place de religieux-lai vacante et non pourvue » : en 1656 Pierre Joze, dit La Rivière, est ainsi admis à l'abbaye de Saint Michel en Thiérache. Thibaut dit des Moulins à celle de Saint-Jean de Laon, et Jean-Baptiste Fland dit La Traverse à celle de Saint-Vincent.

L'année suivante Jean Paillet, dit Le Picard, entre à l'abbaye de Val Secret. André Peudenfant, dit la Fontaine, quitte le château de La Fère pour l'abbaye de Saint-Pierre d'Orbais où il prend la place laissée libre par le décès d'un certain Hennery.

En 1658 Nicolas du Bois, dit La Vallée, est religieux-lai à l'abbaye de Chartreuve, et Sébastien Portelon, à la mort d'un nommé Champagne, est désigné pour lui succéder à l'abbaye de Saint-Nicolas aux Bois.

Nous retrouvons aussi des documents faisant mention de ceux des vieux soldats qui, n'ayant pas de places dans les abbayes, étaient envoyés d'office aux places-frontières où ils pouvaient tenir des emplois sédentaires, être secourus... et surveillés.

C'est ainsi que Jacques Jausselin, dit Lespine, Nicolas Lucas dit la Pierre, Hugues le Tellier, dit la Briche, sont placés en avril 1657 à Guise, aux ordres de M. de Pridieu. En mars de la même année avaient été payées pour le voyage de soldats estropiés mis en route par le roi sur les places frontières :

---

(1) Série A1.

à Laon, 63 livres pour 21 soldats (5 journées)

à Guise, 9 livres pour 3 soldats (4 journées)

(La subsistance était comptée 4 sols par jour en plus du pain de munition).

Malheureusement nous n'avons aucun détail sur chacun d'eux.

\*\*

En attendant que la construction de l'Hôtel soit achevée sur les bords de la Seine dans la plaine de Grenelle, les soldats estropiés et invalides furent provisoirement installés dans un immeuble de la rue du Chasse-Midy (1) près du carrefour de Croix-Rouge, face aux religieux Prémontrés. Le registre des admissions, ouvert de la main même du gouverneur Lemaçon d'Ormoy, est fort curieux. C'est une sorte de journal de bord tenu au jour le jour, griffonné et raturé, où le secrétaire puisera les principaux renseignements d'ordre administratif qui seront portés d'une écriture calligraphiée, sur le livre des entrées.

OUVERT le 1<sup>er</sup> octobre 1670, ce registre contient des renseignements assez détaillés sur les vieux soldats, qui sont inscrits suivant l'ordre alphabétique de leurs prénoms. Certains, très âgés, avaient fait le siège de La Rochelle, d'autres la Guerre de Trente Ans. Quelques-uns avaient été moines-lais en quelque abbaye. Des notes marginales qui le complètent et qui sont aussi de la main de d'Ormoy, dans leur pittoresque, nous font comprendre pourquoi Louvois s'est adressé au Prévost Général des Bandes plutôt qu'à un intendant pour les commander.

Nous comptons 20 entrées le 1<sup>er</sup> octobre, 57 le 7, 50 le 13, 29 le 20. Cette cadence se ralentit ensuite. Au 1<sup>er</sup> janvier 1671 la maison totalise 208 pensionnaires... Le chiffre semble atteindre, sans le dépasser, 220 par la suite... il est malaisé de l'établir avec certitude, car les effectifs se renouvellent souvent par suite du décès des uns, du départ des autres. Beaucoup, une fois guéris et reposés, reprennent du service, ou rejoignent leur famille. Certains sont chassés pour leur conduite ou leur indiscipline.

Il est infiniment plaisant de feuilleter ce vieux registre aux pages jaunies : outre les états de service des vieux combattants, nous y trouvons souvent, dans les annotations de d'Ormoy, autant de croquis pris sur le vif, avec leurs ratures, répétitions et « repentirs » qui nous renseignent autant sur leur auteur et son caractère, que sur ceux qui en étaient les modèles.

Voici au hasard décrits quelques types de ces premiers invalides :

Claude Guyot, dit la Fleur, natif de Dijon religieux lay en

---

(1) Actuelle rue du Cherche-Midi.

l'abbaye de Châlon-sur-Saône depuis 1642 estropié du bras gauche en 1635 dans la Valteline, porteur d'un certificat du maréchal de Chastillon... entré le 7 octobre 1670. « Ce soldat, note d'Ormoy, très grand et très vilain ivrogne est sorti le 3 novembre 1673 sous prétexte de se retirer en son pays, mais en effet pour continuer son métier de gueux et a renoncé à sa place, moyennant 15 livres et son habit... ».

Pierre le Borgne, écuyer sieur Dubois, âgé de 17 ans, volontaire sur les vaisseaux du roy, blessé et estropié comme il appert par le certificat de Monsieur le Duc de Béthune agréé par Monseigneur de Louvois, entré à l'Hôtel le 5 novembre 1673 pour y être traité comme cavalier. (1)

« Ce jeune homme qui se disait gentilhomme, inscrit le gouverneur, était autant ivrogne, insolent, blasphémateur et débauché que le pouvait être le plus vilain lourdaud qui soit au monde, il a quitté et renoncé à l'Hôtel en février 1675... ».

Nicolas Aubert dit la Rose, âgé de 72 ans, ancien soldat au régiment de la Reine, avait fait le siège de La Rochelle. « Vieux misérable, écrit d'Ormoy, ayant été convaincu de dérober les vaisselles de l'Hôtel et de les faire vendre par sa fille qui fut assez bête pour les porter au potier d'étain de la maison, fut mis en prison huit jours et chassé sans traitement le 15 juin 1675 ».

Comme on le voit, le gouverneur avait affaire à des braves, mais les moines-lais n'étaient pas des « enfants de chœur »... Ses débuts furent donc difficiles, et son rôle fut avant tout celui d'un préfet de discipline énergique. Il établit un règlement intérieur fort curieux pour occuper, (2) discipliner les pensionnaires de l'institution qui fut dès l'origine une fondation religieuse autant qu'une maison militaire de retraite : ajoutons qu'il y réussit parfaitement...

Voici le nom des invalides ayant des attaches avec l'Aisne :

« *Bernard Tempeste*, dit la Rivière, religieux-lai en l'abbaye de Prémontré, pourvu le 21 octobre 1647. Il avait servi en la compagnie colonelle du régiment de Piémont. Bien qu'ayant la « qualité pour être reçu, et ayant été agréé, a renoncé à son droit et s'est retiré chez lui moyennant la somme de quinze livres... ».

« *André Gaignebien*, dit la Plaine, âgé de 75 ans, natif d'Arse (?) près Sens en Bourgogne, religieux-lai en l'abbaye

(1) Les cavaliers avaient un régime de faveur.

(2) En dehors des offices religieux obligatoires chaque jour « ...ils pourront travailler dans la chambre ou dans la cour soit à tricoter, faire des guipures, dévider de la soie ou autre chose... mais il leur est interdit, aux jours de sortie, de travailler... dans les ateliers ou les boutiques, ni de faire aucune œuvre ou commerce servile... ».

*des Homblières*, diocèse de Noyon, ainsi qu'il appert par lettres patentes du mois de septembre 1652, signées Louis et plus bas Le Tellier, sergent au régiment de Lignières compagnie de Gilercourt et auparavant sergent en la compagnie colonelle du Plessis Praslin, où il a servi 20 ans. A perdu la main gauche au siège de La Rochelle étant audit régiment du Plessis, ayant plusieurs bons certificats qui marquent ses services continuels, a été lieutenant en la compagnie du Sieur de Breschenay, capitaine au régiment de Noillac, ayant certificats de l'an 1643, ayant été agréé au conseil le 28 février est entré le 1<sup>er</sup> mars 1671. Il n'est pas marié.

*Nota : Il est décédé en l'Hôtel le dimanche 20 août 1673.*

« *Charles de Loraince*, sieur de Bercy, âgé de 72 ans, natif de Bellenone (?) près la Capelle, religieux-lai en l'abbaye de Clairefontaine, diocèse de Laon, par lettres patentes du 12 septembre 1661, signée Louis et plus bas de Guénégaud, auxquelles sont attachés un certificat du sieur Baron Dannevoux mestre de camp d'un régiment d'infanterie du 4 juillet 1661 portant que ledit Bercy a servi de lieutenant et d'enseigne dans ledit régiment l'espace de 10 ans, un certificat de M. de Turenne en date du 18 juillet 1661 qui assure de ses blessures, un certificat de M. le maréchal du Plessis du 3 septembre 1670 qui assure ledit de Bercy, est entré en son régiment en 1648 et y avoir servi 18 mois et même capitaine de bataille de Rethel et de Saint-Antoine où il a été estropié au bras droit et les sièges de Bar-le-Duc, Rethel, Mouzon, Sainte-Menehould, Château-Porcien, et au secours d'Arras, ayant été examiné et agréé pour entrer comme sergent et est entré à l'Hôtel le 7 octobre 1670.

*Le 9 août 1687 il est décédé ».*

« *Jacques Gaucher*, dit Gaucher, âgé de 92 ans, natif de Laon, soldat en la compagnie de Lotin, régiment royal des Vaisseaux, où il a servi 38 ans en est sorti au mois d'août et il a servi longtemps auparavant en d'autres troupes, il a un certificat du sieur d'Aubarède lieutenant-colonel, du mois d'août 1670. Attendu son grand âge il a été reçu et agréé. Il est entré en l'Hôtel le 7 octobre 1670.

*Il est décédé à l'Hôtel le 28 juillet 1676 ».*

« *Michel Chanlon*, dit Beaulieu, âgé de 67 ans, natif de Moulins en Bourbonnais, sergent en la compagnie du sieur de Braseux au régiment de la Reyne-Mère, où il a servi 17 ans, religieux-lai en l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, diocèse de Soissons, par lettres patentes du 31 janvier 1648, signées Louis et plus bas par le roi, la reine régente sa mère présente, de Guénégaud, auxquelles sont attachés un certificat de M. le duc de Vitry mestre de camp d'un régiment du 10 décembre 1640 portant que ledit Chanlon a bien et fidèlement servi, est estropié à la cuisse gauche d'un coup de grenade et au bras gauche d'un coup de mousquet qui lui emporta la moitié de la main, et au siège de Lingue, près de Bourbourg, en allant attacher le mineur avec un sergent de Piémont nommé la Fortune, avec

un certificat de M. le Maréchal de l'Hopital en conformité et celui de M. de Vitry. Ayant été examiné en l'Hôtel de M. de Louvois, a été agréé comme sergent et est entré le 27 octobre 1670. Il est marié. (Ce vieux sergent ayant quitté sans congé il y a plus de 6 semaines et emporté son habit, sa place a été donnée le 12 juin 1671) ».

« *Antoine Armand*, dit Lanois, âgé de 28 ans, natif de Laon en Laonnois, soldat de la compagnie de Péronne au régiment de Picardie où il est depuis un an et d'où il sort présentement. A servi auparavant dans le régiment Dauphin compagnie de Vanelle. A été estropié d'un coup de mousquet à la main droite au siège de Maëstricht..., il n'est pas marié, il est catholique. Il a été reçu dans cet Hôtel le 6 octobre 1673, comme soldat, est cuisinier et boulanger de sa vocation... ».

*N. B. : Est sorti pour reprendre parti*

le 8 avril 1679 est rentré (1) avec un nouveau certificat

le 31 janvier 1682 a demandé à retourner dans le service ».

« *Pierre Delamain* dit Champagne, âgé de 50 ans, natif de Bercourt près Grandpré en Champagne, religieux-lai en l'abbaye de Boherie, diocèse de Laon par lettres patentes du 27 juillet 1667 signées Louis et plus bas de Loménie soldat en la compagnie d'Aigremont régiment de Bretagne où il a servi 10 ans, estropié de la cuisse droite et autres endroits au siège de Stenay ainsi qu'il est porté sur un certificat de M. d'Hoquin-court, mestre de camp au régiment et par un billet du 4 mai 1663 M. le maréchal de la Force certifie la même chose. Ayant été reçu comme soldat. Il est marié, est entré le 20 octobre 1670.

*N. B. : Ce soldat, fort honnête homme, s'est voulu retirer pour vivre et mourir en sa famille et a renoncé à sa place, il est parti le 7 septembre 1672 »:*

« *Nicolas Denis*, dit Parisis, âgé de (?), natif de Cormeille-en-Parisis, religieux-lai en l'abbaye de Chartreuve, près la Fère-en-Tardenois, par lettres patentes du 28 juillet 1660 signées Louis et plus bas de Loménie auxquelles sont attachés un certificat du marquis de Luzerne, mestre de camp de cavalerie du 15 janvier 1660, par lequel il appert que le cavalier avait été blessé au bras gauche et demeuré estropié ; un certificat de M. le maréchal de l'Hôpital du 12 février 1660 confirmant le certificat ci-dessus ; un certificat de M. de Turenne portant la même chose. Ayant été examiné et agréé, est entré le 7 octobre 1670.

*Nota : Décédé dans l'Hôtel le 6 novembre 1679 ».*

« *Jean l'Empereur* écuyer, sieur de Marfontaine, âgé de 72 ans, natif de Coulonges près la Fère-en-Tardenois, lieu-

---

(1) Les invalides avaient occupé l'Hôtel royal à son emplacement actuel à la fin de 1674.

tenant de cavalerie réformé en la compagnie mestre de camp du régiment de Joyeuse où il a servi jusqu'après la paix faite en 1668. Il a servi 9 ans ayant un certificat de MM. de Praslin, Grandpré et autres, où l'on voit les grands services de M. de Marfontaine en la qualité de cornette et de lieutenant depuis l'an 1632. Il a 3 fils dans le service, l'un garde du corps du roi, compagnie de Lauzun, l'autre dans les gendarmes de Monseigneur le Dauphin, le 3<sup>e</sup> de la compagnie du marquis d'Estrade. Les pertes de ses biens et de la guerre l'ayant rendu à l'extrême, il s'est présenté au conseil le 23 janvier, est entré à l'Hôtel le 14 février 1672.

Était dans les chevau-légers du comte de Roussy il y a 50 ans au-devant Trèves.

Il est décédé dans l'Hôtel le 17 juillet 1673 ».

« Charles Leborgne dit la Tour, âgé de 70 ans, natif d'Hirson près la Capelle en Picardie... servait depuis 45 ans et ayant fait le premier siège de Landrecies au régiment de Gassion... a toujours servi sans discontinuer, entré à l'Hôtel le 5 août 1671. Mort le 31 janvier 1672 ».

« Gilles Chaufonneau dit la Barre, cavalier, âgé de 69 ans, natif de la Capelle en Thiérache, cavalier en la compagnie mestre de camp de Reynel et, tant dans cette compagnie que dans celle de Lagny où il a été brigadier. A servi depuis 45 ans est porteur de certificats de M. de Turenne, très honnêtes pour lui qui assurent de ses longs services, donnés à Cuestin en Allemagne le 25 août dernier, a été agréé au conseil tenu à l'Hôtel le 28 octobre 1673, est entré comme cavalier le lendemain ; il n'est pas marié, il est catholique.

Il est décédé le 14 mars 1681 ».

« Pierre Gouzy dit le Père la Roze, âgé de 65 ans, natif d'Evergnicourt près Neufchâtel à quatre lieues de Reims, sort présentement de la compagnie franche de fusiliers du sieur de Court major de La Fère où il a servi 18 mois.

Entré à l'Hôtel le 16 novembre 1675, décédé le 18 juin 1676 ».

« Noël Denizart dit Beaulieu, natif de Berieux à deux lieues de Notre-Dame de Liesse, cavalier en la compagnie de Dumesnil Grand Pré au régiment du chevalier de Beringhem où il sert depuis 9 ans sans discontinuation, n'est âgé que de 28 ans mais a perdu la vue au siège de Gray et c'est d'une goutte sereine. N'est pas marié, est catholique, a été reçu le 22 avril 1674 ».

« Jacques Dupont dit la Rivière, natif de Mercy près Saint-Quentin, âgé de 50 ans. Cavalier en la mestre de camp de Villaret où il a servi et a eu la jambe coupée d'un coup de mousquet dans la cuisse gauche au-dessus du genou dont il est demeuré estropié. Il est marié et il est catholique.

Il s'est retiré pour vivre avec ses enfants, a renoncé à sa place. A reçu son habit, deux garnitures de linge, il aura six livres et neuf deniers par an ».

« *Charles Faynelot* dit l'Espine, âgé de 60 ans, natif de Rozoy en Thiérache près Liesse, sert le roi depuis 36 ans tant en qualité de soldat que de cavalier en la compagnie du chevalier de Taynes, capitaine au régiment de cavalerie de Cateux après y avoir servi 9 ans. N'est pas marié, est catholique, a été agréé le 26 mai 1674.

*Nota* : Est sorti pour entrer dans le mestre de camp de Biron ci-devant Foix le 28 juin 1675, s'est assez sagement gouverné. Le 17 septembre 1678 est rentré avec un certificat. Décédé le 28 mai 1689.

« *Pierre Petit* dit la Franchise, natif de Château-Thierry, âgé de 22 ans, dragon au régiment de la Reine où il a servi 15 mois et a été estropié à la main gauche à la bataille de (?) en Allemagne à la campagne dernière ; reçu le 4 mai 1674 ».

« *Denis Delapierre* dit l'Espérance de Milon, âgé de 74 ans, natif de la Ferté-Milon, soldat en la compagnie du chevalier de Caluissou au régiment des gardes où il a servi 45 ans. Il était sur le rôle du sieur de la Rapée. Il n'est pas marié ; il est entré à l'Hôtel en 1670. Décédé le 16 novembre 1680 ».

« *Martin Chrétien* dit Saint-Martin, âgé de 70 ans, natif de Guignicourt à quatre lieues de Reims du côté du Pont à Velle, il a commencé à porter les armes au premier siège de La Rochelle au régiment de Vervins en la compagnie d'Armicourt. Il y a servi 23 ans, ayant été avec ce capitaine, 15 ans fantassin, 8 ans cavalier, ce capitaine ayant eu une compagnie dans Praslin qui fut tué à la bataille de Sedan. A servi 15 ans dans la compagnie de Guignicourt au régiment de Schulembert et sort présentement de la compagnie d'Olivier au régiment Royal où il sert de sergent depuis quatre ans ainsi qu'il appert par le certificat du colonel M. de Pierrefitte et donné au camp proche Vitely le 7 octobre 1672. Il a encore son fils dans la même compagnie. Il est entré en l'Hôtel comme sergent le 28 décembre 1672.

Il est décédé le 27 avril 1683 ».

« *Jean du Buy* dit Lamarche, âgé de 45 ans, natif de Laon, soldat en la compagnie de Martigny au régiment des gardes, a eu le bras gauche emporté d'un coup de canon au siège de Maestricht ; est marié à Paris, est catholique.

*Nota* : Il a déserté comme font la plupart des soldats des gardes après qu'ils sont habillés. Est entré le 6 janvier 1675 ».

« *Jacques Liégeois* dit la Rivière, âgé de 22 ans, natif de Bucilly près Vervins, cavalier dans la compagnie du sieur Le Brest, capitaine au régiment de cavalerie d'Auvergne, blessé à la jambe gauche à la bataille qui est donnée près de Strasbourg pour raison de quoi on a été obligé de la lui couper dans l'hôpital de Nancy dont il est sorti à la fin du mois dernier.

Catholique, reçu comme cavalier le 14 septembre 1675, il a servi 2 ans.

Il a été envoyé à Bicêtre le 3 août 1686 pour un an par

ordre de Monseigneur de Barbezieux pour avoir blasphémé le saint nom de Dieu et été trouvé dans les réfectoires avec plusieurs demi-setiers de vin.

Le 9 août il est de retour en cet Hôtel.

Le 30 avril 1698 il est décédé à Bapaume, étant du détachement ».

« *Antoine Randon dit Montal, âgé de 24 ans, natif de Violeau près Soissons, fusilier dans la compagnie du sieur de Boisvilliers major de Trèves où il sert depuis 9 mois, a perdu la vue d'un coup de fusil, reçu le 12 juillet 1675.*

Décédé le 22 avril 1722 ».

\*\*

Nous avons rappelé dans ses grandes lignes l'origine de l'institution royale des Invalides et montré à quels besoins répondait sa création. Nous pouvons mal imaginer à notre époque l'innovation que cela représentait et qui marque une étape dans l'Histoire des institutions humaines. C'est en effet, le premier système de prévoyance sociale qui soit apparu en France. On ne saurait assez admirer en cela l'intelligence qui a présidé à sa fondation. Ce n'est pas seulement une œuvre de charité ou de justice, c'est un acte de sagesse politique. Voulant développer l'Armée monarchique le roi réhabilite le soldat en lui donnant un statut et lui fait une place d'honneur dans la nation dont il est alors le paria.

Nous rejoignons peut-être ici la pensée intime et révolutionnaire de Louvois telle qu'elle apparaît dans le testament apocryphe que lui prête, l'ayant bien connu, Courtiz de Sandras en 1693 :

« ...Les plus braves et généreux guerriers exposent leur vie pour le salut du noble, tandis que dans l'oisiveté et parmi les plaisirs il jouit de ses priviléges..., et pour celui du marchand qui dans la tranquilité qu'ils lui procurent, acquiert et possède des richesses immenses... Le soldat est (souvent) regardé... comme un mercenaire trop heureux de ce qu'on lui fournit très médiocrement de quoi vivre. Les peuples ne comprennent pas la grandeur de ses travaux... Les marchands qui n'estiment que ce qui est cher ne font si peu état d'une vie qui est sans cesse exposée pour leur sûreté que parce qu'ils en ont le sacrifice à trop bon marché... Un souverain doit être en mesure de faire ce qu'il veut et de dépourvoir sans rien craindre les membres de son État qui cherchent à reposer tranquillement dans leurs lits... afin de vêtir ceux qui vont s'exposer aux injures de l'air et aux ardeurs du soleil pendant que les autres dorment à leur aise... ».

On est surpris, pourtant en feuilletant les gros registres de l'Hôtel Royal des Invalides, pour 719 abbayes (1) soumises

(1) Chiffre de 1674, ne comprenant pas les abbayes des « provinces nouvelles » : Artois, Franche-Comté, etc... qui en augmenteront le nombre par la suite.

au paiement des pensions d'oblat, de ne compter au total que 48 anciens moines-lais dans le registre des entrées (dont 6 pour les 34 abbayes de notre département actuel) alors que l'Hôtel des soldats estropiés avait 220 et l'Hôtel Royal plus de 4.000 places.

Ceci montre que, si bien des couvents n'entretenaient plus de vieux soldats, ayant sans doute réussi à s'en faire exempter, si la fraude aussi était fort répandue... les intéressés à l'origine restaient méfiants, n'aimant pas à être enfermés et préféraient conserver leur liberté... Pour les estropiés des provinces le voyage d'ailleurs était insurmontable.

Il serait certes intéressant de retrouver dans les archives locales et en particulier dans les registres paroissiaux les invalides dont nous avons cité les noms, en particulier ceux qui ont séjourné dans nos abbayes ; ce serait un utile complément au présent mémoire et permettrait d'ajouter quelques traits à l'esquisse effacée par le temps de ces vieux soldats dont nous nous sommes efforcés de raviver le souvenir.

Colonel H. de BUTTET.

## L'Abbaye de Cuissy

En 1116, Luc de Roucy, parent de l'évêque Barthélémi de Jur (1), doyen rural du Laonnois (2), prêtre desservant le prieuré de St Nicolas de Roucy et la cure de Cuissy décide d'établir dans sa paroisse de Cuissy, une communauté de chanoines pour y mener une vie régulière selon la règle de St Augustin. Avant l'implantation de Norbert de Xanten dans le Laonnois, nombre de chanoines aspirent à une vie évangélique plus communautaire. Luc lui-même, connaît certainement les communautés de chanoines réguliers qui se sont développées en Espagne dans le royaume d'Aragon et qui ont épaulé les premiers pas de la monarchie aragonaise à Jaca dans la reconquista. (3)

Tenté par une vie régulière, Luc va installer une petite communauté sur un emplacement près de Jumigny, près d'une chapelle de la Vierge assez délabrée. Quelques cellules vont s'établir près de l'oratoire que l'on décide de réparer et d'agrandir en église. Le 5 Novembre 1117, l'évêque Barthélémi accorde à Luc une charte d'exemption signée du doyen de la cathédrale Roger, de l'archidiacre Guy et du chantre Bliard.

(1) Cousin germain vraisemblablement.

(2) Doyen rural du Laonnois et non doyen de la cathédrale de Laon.

(3) Félicie de Roucy est une reine d'Aragon et tous les Roucy viennent à Jaca pour la reconquista.